



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 8 avril 2024 par le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française et Ministre des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'portant adoption de la Charte de l'Administrateur public et fixant le montant des jetons de présence des administrateurs publics et des observateurs en exécution des articles 9 et 10 du décret du 5 octobre 2023 relatif à la gouvernance, à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française', portant le numéro 76.099/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 9 avril 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.